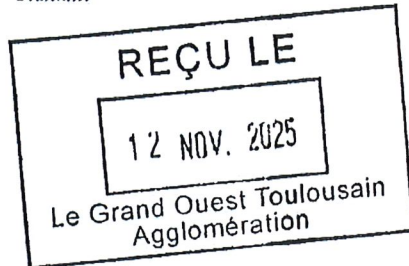




**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Toulouse, le 04 NOV. 2025

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le président de la
communauté d'agglomération du
Grand ouest toulousain

Objet : extinction des réseaux mobiles 2G/3G.

Annexes : - dates d'extinction des réseaux 2G et 3G annoncées par les opérateurs ;
- communication de la direction générale des entreprises sur la fermeture
des réseaux mobiles 2G et 3G.

Les réseaux mobiles 2G et 3G, déployés par les opérateurs français dans les années 1990 puis 2000, ont longtemps constitué les principales technologies de télécommunication mobile. Depuis 2022, les opérateurs ont engagé la mise en œuvre progressive de leurs plans d'extinction de ces réseaux en France métropolitaine afin de permettre une transition complète vers les technologies de nouvelles générations 4G et 5G. En Haute-Garonne, la fermeture du réseau 2G débutera à compter de juin 2026 (opérateur Orange).

Les décisions relatives à l'extinction des technologies 2G et 3G relèvent de la stratégie propre à chaque opérateur. Elles répondent à la nécessité d'adapter les infrastructures de télécommunication à l'évolution des usages numériques, dans un objectif d'efficacité, de sécurité et de sobriété énergétique.

Par ailleurs, cette décision, qui s'inscrit dans une tendance mondiale, est motivée par plusieurs facteurs :

- sécurité renforcée : les réseaux 4G et 5G offrent une authentification plus robuste et une architecture mieux adaptée aux menaces contemporaines ;
- faible utilisation : les réseaux 2G et 3G ne représentent plus qu'une part résiduelle du trafic mobile ;
- évolution industrielle : les fabricants d'équipement se concentrent désormais sur les technologies 4G et 5G, au détriment des précédentes ;
- efficacité énergétique : les réseaux 2G et 3G sont plus énergivores que les technologies récentes ;
- optimisation des capacités : la réaffectation des fréquences libérées au profit de la 4G et de la 5G permet d'améliorer la qualité de service ;

– performances accrues : les technologies 4G et 5G garantissent des vitesses de connexion et de téléchargement nettement supérieures.

Cependant, certains équipements dépendent encore exclusivement des réseaux 2G ou 3G, tels que les ascenseurs, les systèmes d'alarme et de télésurveillance, les dispositifs de téléassistance aux personnes, les équipements de pilotage du chauffage, les interphones et visiophones connectés, ainsi que certains dispositifs médicaux. À l'extinction de ces réseaux, les équipements non compatibles avec la 4G et la 5G, ou d'autres solutions alternatives, devront être remplacés, faute de pouvoir continuer à fonctionner.

Cette évolution concerne particulièrement le parc d'ascenseurs en France. En effet, la réglementation impose à tout ascenseur de disposer de moyens d'alerte et de communication avec un service d'intervention, pour des raisons de sécurité. Or, une part significative de ces équipements repose encore sur des dispositifs fonctionnant via les réseaux 2G ou 3G et devront impérativement faire l'objet d'une mise à niveau technique afin de maintenir la conformité des installations aux exigences réglementaires en vigueur.

Compte tenu de l'importance du parc concerné et des délais contraints liés à cette transition, l'engagement et la réactivité de l'ensemble des acteurs sont essentiels pour garantir la continuité des dispositifs de sécurité et éviter toute interruption de service.

Il est donc important de mettre en œuvre, sans délai, les actions nécessaires à la mise à niveau des équipements avant l'extinction des réseaux, en veillant à informer les propriétaires concernés et les accompagner dans cette démarche. L'identification de vos propres appareils éventuellement concernés ainsi que la programmation de leur mise à niveau dans un calendrier compatible avec l'arrêt de ces réseaux doivent être anticipées au plus tôt.

Pour accompagner cette transition, des évolutions réglementaires seront prochainement soumises à consultation. Elles viseront à renforcer l'information des propriétaires par les ascensoristes lors des visites de maintenance et à imposer la mise à niveau des équipements lors du contrôle technique quinquennal.

Enfin, afin de s'assurer que la migration de ces usages s'effectue dans les meilleures conditions, la direction générale des entreprises (DGE) met à disposition, sur son site internet, plusieurs supports d'information et de communication.

Pour le préfet, et par délégation :
le sous-préfet de l'arrondissement
de Saint-Gaudens


Gilles PELLEGRIN

Annexe n° 1 : dates d'extinction des réseaux 2G et 3G annoncées par les opérateurs

Opérateurs		Orange	SFR	Bouygues Telecom	Free Mobile
France hexagonale	Extinction 2G	Fin 2026 (à partir du 31 mars 2026)	Fin 2026	Fin 2026	<i>Non encore annoncée</i>
	Extinction 3G	À partir de la fin 2028	Fin 2028	Fin 2029	<i>Non encore annoncée</i>



Fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G

Sommaire

1. [Qu'est-ce que la 2G et la 3G ?](#)
2. [A quelle échéance la fermeture de ces réseaux est-elle prévue ?](#)
3. [Pourquoi les opérateurs éteignent les technologies 2G et 3G ?](#)
4. [Selon que vous êtes un particulier, un syndic de copropriété, une entreprise ou une collectivité, comment anticiper la fermeture des réseaux 2G et 3G ?](#)
5. [Pour plus d'informations sur l'extinction des réseaux 2G/3G](#)

Les opérateurs de réseaux de télécommunication mobile prévoient d'éteindre les technologies 2G et 3G. Particuliers, entreprises, collectivités... : découvrez comment anticiper la migration de vos équipements vers les nouvelles technologies.

Qu'est-ce que la 2G et la 3G ?

La 2G et la 3G sont deux technologies de télécommunication mobile qui ont été déployées par les opérateurs français dans les années 1990 puis 2000. Après plusieurs décennies de service, **les opérateurs mobiles ont annoncé à partir de 2022 leurs plans respectifs d'extinction de ces technologies** en France métropolitaine, pour un basculement total vers les réseaux de nouvelles générations 4G et 5G.

La 4G et la 5G ont déjà pris le relais pour la très grande majorité des usages, notamment pour l'accès à internet et l'essentiel des appels et SMS du grand public. **Aujourd'hui, plus de 99,8% des sites d'émission 2G et 3G sont équipés de 4G.**

A quelle échéance la fermeture de ces réseaux est-elle prévue ?

Dates d'extinctions des réseaux 2G et 3G annoncées par les opérateurs en France métropolitaine

Opérateurs		Orange	SFR	Bouygues Telecom	Free Mobile
France hexagonale	Extinction 2G	Fin 2026 (à partir du 31 mars 2026)	Fin 2026	Fin 2026	<i>Non encore annoncée</i>
	Extinction 3G	À partir de la fin 2028	Fin 2028	Fin 2029	<i>Non encore annoncée</i>

Le calendrier peut être amené à évoluer selon les annonces des opérateurs et sera mis à jour en conséquence.

Si votre opérateur commercial n'est pas Orange, SFR, Bouygues Télécom ou Free Mobile, vous pouvez le contacter pour connaître les dates éventuelles d'arrêt de ses services 2G et 3G.

Pourquoi les opérateurs éteignent les technologies 2G et 3G ?

Les décisions d'extinction des technologies 2G et 3G relèvent de la stratégie des opérateurs qui en sont propriétaires. Cette décision, qui suit une tendance mondiale, est motivée par plusieurs raisons :

- par rapport aux technologies 2G et 3G, la 4G et la 5G offrent **une sécurité renforcée** avec des protocoles de chiffrement avancés, une authentification robuste et une architecture réseau conçue pour résister aux menaces modernes. L'extinction des technologies moins robustes renforce l'intégrité des réseaux mobiles et la sécurité des données qui y transitent ;
- les technologies 2G et 3G ne représentent plus qu'une **faible portion du trafic acheminé sur les réseaux** ;
- les industriels à travers le monde qui fabriquent et maintiennent les produits et services nécessaires au fonctionnement de ces technologies délaissent lesdites technologies au profit de la 4G et la 5G ;
- le fonctionnement des réseaux 2G et 3G est, toutes choses égales par ailleurs, **plus énergivore** que celui de la 4G et la 5G ;
- l'arrêt de la 2G et de la 3G **permet de libérer des capacités**. Réutiliser les fréquences pour la 4G et la 5G devrait encore améliorer la qualité de service sur ces réseaux ;
- les technologies 4G et 5G offrent des vitesses de téléchargement et de navigation plus rapides.

Comment anticiper la fermeture des réseaux 2G et 3G selon votre profil ?

Je suis un particulier

Cette fermeture des réseaux 2G et 3G entraînera-t-elle une dégradation de la qualité de mon réseau mobile ?

Plus de 99,8% des sites d'émission 2G et 3G des opérateurs sont équipés de 4G, la 4G couvrant plus de 99,9% de la population métropolitaine.

Aucune perte de réseau résultant de la fermeture des réseaux 2G et 3G n'est donc à prévoir. Seuls les utilisateurs de certains téléphones d'anciennes générations ou de modèles minimalistes seront contraints de remplacer leurs appareils.

Quels téléphones sont concernés par la fermeture de la 2G/3G ?

Pas d'inquiétude ! La très grande majorité des téléphones sont compatibles avec la 4G et la 5G et pourront continuer à fonctionner.

Certains usagers pourraient encore utiliser des téléphones n'étant pas compatibles avec les technologies 4G et 5G. Leurs téléphones ne fonctionneront donc plus à la fermeture des réseaux 2G et 3G des opérateurs choisis par ces usagers. Il peut s'agir de téléphones d'anciennes générations ou de modèles minimalistes.

Pour identifier si votre téléphone est a minima compatible avec les réseaux 4G et vous permet d'accéder à tous les services disponibles sur ces réseaux (appels, SMS et accès à internet) vous pouvez suivre les étapes suivantes :

- vérifiez que votre téléphone est compatible avec la technologie 4G, notamment en vous référant aux caractéristiques indiquées dans sa fiche technique ou aux données de son constructeur, facilement accessibles sur internet, en tapant par exemple « [modèle du téléphone] compatibilité 4G » sur un moteur de recherche ;
- par ailleurs, même si votre téléphone est compatible avec la 4G, il se pourrait qu'il ne le soit pas avec la technologie d'appels ou voix sur 4G (Voice over LTE ou VoLTE). Pour vérifier cette compatibilité, vous pouvez vous référer à la fiche technique du téléphone ou

aux données du constructeur, notamment accessibles sur internet, et consulter les pages internet créées par certains opérateurs :

- o Orange ;
- o Bouygues Télécom ;
- o SFR et RED.
- enfin, bon à savoir : sur certains modèles de téléphones mobiles, cette compatibilité à la VoLTE peut passer par la mise à jour du logiciel du téléphone. Vérifiez que vous disposez de la dernière version du logiciel de votre téléphone et mettez-le à jour si besoin pour bénéficier des services d'appels 4G. Pour mettre à jour le logiciel de votre téléphone :
 - o sur le système Android, ouvrez l'application « Paramètres », appuyez sur « Système » puis « Mise à jour logicielle » et suivez les instructions à l'écran ;
 - o sur le système de la marque Apple, ouvrez l'application « Réglages », appuyez sur « Général » puis « Mise à jour logicielle » et validez « Mettre à jour ».

Lors de l'achat d'un nouveau téléphone, pensez à vérifier sa compatibilité a minima avec la 4G (y compris la fonction d'appels sur 4G) si vous le destinez à une utilisation qui se prolongerait au-delà des dates de fermeture des réseaux 2G/3G annoncées par les opérateurs.

Si vous disposez d'un téléphone compatible a minima avec la 4G ou 4G/5G, pensez également à vérifier dans les réglages du téléphone que les réseaux cochés pour les communications sont bien « 4G » et/ou « 5G ».

Quels autres équipements et services utilisent encore la 2G/3G ?

Certains équipements peuvent encore fonctionner exclusivement sur les réseaux 2G et 3G, comme par exemple :

- des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- des systèmes de téléassistance aux personnes ;
- des systèmes de pilotage du chauffage ;
- des interphones et visiophones connectés ;
- certains dispositifs médicaux.

Comment anticiper la fin de la 2G/3G pour ces équipements ?

À l'extinction des réseaux 2G et 3G, les équipements qui ne sont pas compatibles avec des technologies de télécommunication comme la 4G et la 5G, ou d'autres technologies alternatives, devront être remplacés car ils ne pourront plus fonctionner.

Pour vous assurer du futur fonctionnement de vos équipements lorsque les réseaux 2G/3G seront éteints, nous vous invitons à établir dès maintenant un diagnostic de vos équipements en contactant votre fournisseur. Celui-ci pourra, en outre, vous contacter directement dans le cadre des campagnes d'information, de mises à jour ou de remplacement des équipements ne fonctionnant que sur les réseaux mobiles 2G et 3G.

Je suis un syndic de copropriété

Quels équipements et services des copropriétés utilisent encore la 2G/3G ?

Certains équipements participant à la gestion technique des bâtiments peuvent encore fonctionner sur les réseaux 2G et 3G, comme par exemple :

- des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- des téléalarmes d'ascenseurs ;
- des systèmes de pilotage du chauffage ;
- des interphones et visiophones connectés.